

nous ne jouirons plus de l'autorité que nous confère la mesure à l'étude et dont nous jouissons sous l'empire des décrets ministériels. Alors, autant vaut commencer tout de suite à relâcher graduellement notre emprise, afin d'en arriver à un point où nous connaissons quels excédents nous pourrions livrer à l'Angleterre et où celle-ci saura quelle quantité elle peut attendre de nous.

M. FLEMING: Le ministre peut-il nous dire quelle sera la durée du rationnement de la viande au Canada?

Le très hon. M. GARDINER: Non, je ne le puis pas. La chose ne relève pas directement de mon ministère.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Au sujet du bœuf de boucherie, le ministre a parlé d'entre-tiens à Calgary en juillet. Peut-être ne peut-il se rappeler qui il a rencontré, mais je veux lui demander si George Ross et Jim Cross, le plus grand producteur de bœuf de boucherie de l'Ouest canadien, s'y trouvent.

Le très hon. M. GARDINER: George Ross n'y était pas, mais j'ai passé avec lui la majeure partie du lendemain.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Après le départ du ministre, il m'a écrit que sa grande crainte était de perdre le marché des Etats-Unis. Le ministre a dit, il y a un instant, que notre contingent à l'égard des Etats-Unis est de 193,000 têtes. Est-ce bien exact?

Le très hon. M. GARDINER: Oui.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Ne nous alloue-t-on pas un contingent à un tarif donné, au delà duquel il n'y a pas de limites?

Le très hon. M. GARDINER: J'aurais dû dire qu'avant la guerre le tarif était de 3c. la livre, tarif que le président a réduit, comme il en avait le droit, à 1½c. la livre aux fins de l'accord. Dans les conditions qui existaient alors, il n'était guère avantageux de vendre aux Etats-Unis des bêtes à cornes frappées d'un tarif de 3c. la livre; cette vente devenait cependant profitable avec la réduction du tarif à 1½c. la livre. La première année, nous avons expédié le total de bêtes à cornes autorisé en vertu du tarif spécial, c'est-à-dire 193,000. L'exportation s'est faite en quelques mois. L'année fut ensuite divisée en trimestres, de sorte que, à tous les trois mois, nous avons expédié un certain contingent, à la demande des Américains qui ne voulaient pas recevoir leur bétail d'un seul coup pour rester ensuite plusieurs mois sans en recevoir. Après avoir divisé en trimestres le contingent des expéditions, le total de 193,000 têtes n'a été atteint qu'au cours d'une seule année et non de deux, si ma mémoire est fidèle. Ce n'est pas parce que

[Le très hon. M. Gardiner.]

nous ne pouvions pas en expédier une plus grande quantité sous le régime du droit de 3c., mais bien parce que nous n'avions pas assez de bestiaux, du moins pas suffisamment de la qualité requise pour atteindre le total de 193,000.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Le ministre en est-il bien sûr? Quelle a été la différence entre le prix du bœuf aux Etats-Unis et le prix en vigueur au Canada, depuis l'imposition de l'embargo? Plus de 3c., n'est-ce pas?

Le très hon. M. GARDINER: Depuis l'embargo, oui. Mais nous avons expédié du bétail depuis lors.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Nous n'en avons pas expédié depuis l'embargo. Sans cet embargo de 3c., nous aurions pu avantageusement expédier une grande quantité de bestiaux aux Etats-Unis. Cela ne fait aucun doute.

Le très hon. M. GARDINER: Je ne le crois pas. Si nous avions supprimé l'embargo, nous n'aurions pas eu de bétail disponible, à moins d'abolir le plafond des prix.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Entendu. Les éleveurs de l'Ouest ne se sont-ils pas adressés à Ottawa pour expédier leur bétail aux Etats-Unis, et conserver ce débouché, comme l'a dit l'honorable député de Calgary-Est, quittaes à vous concéder l'excédent de prix?

Le très hon. M. GARDINER: Oui, on a fait cette offre quand on jugeait opportun d'expédier des bestiaux en Grande-Bretagne.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Très bien. Allons plus loin. Le ministre sait sans doute qu'en Argentine, où le bétail peut se nourrir à l'extérieur pendant toute l'année, on peut élever des bestiaux à meilleur compte qu'au Canada où nous devons les nourrir de provende en hiver. Simple question d'économie, n'est-ce pas?

Le très hon. M. GARDINER: Oui.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Quand la Grande-Bretagne pourra acheter ailleurs, où vendrons-nous notre bétail? Puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour dire quelques mots de l'accord avec les Etats-Unis. Etant donné que le ministre a parlé d'une lettre qu'il avait en sa possession, j'estime qu'il devrait nous faire part de son contenu.

Le très hon. M. GARDINER: J'ai l'impression qu'elle a été déposée au cours d'une session antérieure.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je n'en savais rien.

Le très hon. M. GARDINER: Je la déposerai si on ne l'a déjà fait.